

## SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

### Élections des juges

#### Première élection

#### Première session de l'Assemblée des États Parties – Première reprise de la session (février 2003)

Lors de sa 7e réunion qui s'est tenue du 4 au 7 février, l'Assemblée a procédé à l'élection de 18 juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome et aux résolutions ICC-ASP/1/Rés.2 et ICC-ASP/1/Rés.3.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

- René Blattmann (Bolivie) (Liste B, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de sexe masculin) ;  
Maureen Harding Clark (Irlande) (Liste A, Europe occidentale et autres États, de sexe féminin) ;  
Fatoumata Dembélé Diarra (Mali) (Liste A, États africains, de sexe féminin) ;  
Adrian Fulford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (Liste A, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;  
Karl Hudson-Phillips (Trinité et Tobago) (Liste A, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de sexe masculin) ;  
Claude Jorda (France) (Liste A, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;  
Hans-Peter Kaul (Allemagne) (Liste B, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;  
Philippe Kirsch (Canada) (Liste B, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;  
Erkki Kourula (Finlande) (Liste B, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;  
Akua Kuenyehia (Ghana) (Liste B, États africains, de sexe féminin) ;  
Elizabeth Odio Benito (Costa Rica) (Liste A, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de sexe féminin) ;  
Georghios M. Pikis (Chypre) (Liste A, États asiatiques, de sexe masculin) ;  
Navanethem Pillay (Afrique du Sud) (Liste B, États africains, de sexe féminin) ;  
Mauro Politi (Italie) (Liste B, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;  
Tuiloma Neroni Slade (Samoa) (Liste A, États asiatiques, de sexe masculin) ;  
Sang-hyun Song (République de Corée) (Liste A, États asiatiques, de sexe masculin) ;  
Sylvia Helena de Figueiredo Steiner (Brésil) (Liste A, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de sexe féminin) ;  
Anita Ušacka (Lettonie) (Liste B, États d'Europe orientale, de sexe féminin)

Lors de la 8e réunion, le 7 février, le Président, conformément au paragraphe 21 de la résolution ICC-ASP/1/Rés.2, a procédé à un tirage au sort pour choisir les juges élus respectivement pour des mandats de trois et six ans, conformément à l'article 36, paragraphe 9(b) du Statut.

(a) Juges élus pour un mandat de trois ans

Les juges suivants, énumérés dans l'ordre alphabétique, ont été choisis pour un mandat de trois ans : Hans-Peter Kaul (Allemagne) ; Erkki Kourula (Finlande) ; Akua Kuenyehia (Ghana) ; Tuiloma Neroni Slade (Samoa) ; Sang-hyun Song (République de Corée) ; et Anita Ušacka (Lettonie).

(b) Juges élus pour un mandat de six ans

Les juges suivants, énumérés dans l'ordre alphabétique, ont été choisis pour un mandat de six ans : René Blattmann (Bolivie) ; Claude Jorda (France) ; Philippe Kirsch (Canada) ; Georghios M. Piki (Chypre) ; Navanethem Pillay (Afrique du Sud) ; et Mauro Politi (Italie).

(c) Juges restants, pour un mandat de neuf ans

Les juges restants suivants rempliront un mandat de neuf ans : Maureen Harding Clark (Irlande) ; Fatoumata Dembélé Diarra (Mali) ; Adrian Fulford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; Karl Hudson-Phillips (Trinité et Tobago) ; Elizabeth Odio Benito (Costa Rica) ; et Sylvia Helena de Figueiredo Steiner (Brésil).

## **Deuxième élection**

### **Quatrième session de l'Assemblée des États Parties – Reprise de la session (janvier 2006)**

Lors de sa 5<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2006, l'Assemblée a procédé à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Rés. 6.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Hans-Peter Kaul (Allemagne) (Liste B, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;

Erkki Kourula (Finlande) (Liste B, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin) ;

Akua Kuenyehia (Ghana) (Liste B, États africains, de sexe féminin) ;

Sang-hyun Song (République de Corée) (Liste A, États asiatiques, de sexe masculin) ;

Ekaterina Trendafilova (Bulgarie) (Liste A, États d'Europe orientale, de sexe féminin) ;

Anita Ušacka (Lettonie) (Liste B, États d'Europe orientale, de sexe féminin)

## **Élection destinée à pourvoir trois sièges vacants de juges<sup>1</sup>**

**Sixième session de l'Assemblée des États Parties (décembre 2007)**

À sa 2e réunion, les 30 novembre et 3 décembre 2007, l'Assemblée a procédé à l'élection de trois juges de la Cour pénale internationale afin de pourvoir les sièges vacants conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Rés.6, amendée par la résolution ICC-ASP/5/Rés.5.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

M. Bruno Cotte (France, Liste A, Europe occidentale et autres États, de sexe masculin)

M. Daniel David Ntanda Nsereko (Ouganda, Liste A, États africains, de sexe masculin)

M<sup>me</sup> Fumiko Saiga (Japon, Liste B, États asiatiques, de sexe féminin)

### *Date de début du mandat des juges*

À la 2e réunion, le 30 novembre 2007, l'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a décidé que le mandat des juges élus afin de pourvoir des sièges vacants commencera à courir à compter de la date de l'élection jusqu'à l'achèvement du mandat de leurs prédécesseurs. En vertu d'un tirage au sort qui eut lieu le 3 décembre, le mandat de M<sup>me</sup> Fumiko Saiga se terminait le 10 mars 2009 alors que le mandat de M. Bruno Cotte et M. Daniel Nsereko se terminaient le 10 mars 2012.

Au cours de la même réunion, l'Assemblée a décidé, sur la recommandation du Bureau, que les juges élus pendant la présente session de l'Assemblée exerceraient leurs fonctions sous réserve des conditions d'exercice devant être adoptées pendant la sixième session.

---

<sup>1</sup>En vertu de l'article 36 du Statut de Rome, les juges ont été élus afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission, le 10 décembre 2006 du juge Maureen Harding Clark (Irlande), de la démission du juge Karl T. Hudson-Phillips (Trinité et Tobago) à compter du 30 septembre 2007 et de la démission du juge Claude Jorda (France) à compter du 12 août 2007. ICC-ASP/6/15, par. 2.

### **Troisième élection**

#### **Septième session de l'Assemblée des États Parties – Première reprise de la session (janvier 2009)**

Lors de sa 9<sup>e</sup> réunion, qui s'est tenue les 19 et 20 janvier 2009, l'Assemblée a procédé à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Rés. 6.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Joyce Aluoch (Kenya) (États africains, Liste A, de sexe féminin) ;  
Sanji Mmasenono Monageng (Botswana) (États africains, Liste B, de sexe féminin) ;  
Fumiko Saiga (Japon) (États asiatiques, Liste B, de sexe féminin) ;  
Mohamed Shahabuddeen (Guyane) (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Liste B, de sexe masculin) ;  
Cuno Tarfusser (Italie) (Europe occidentale et autres États, Liste A, de sexe masculin) ; et  
Christine Van den Wyngaert (Belgique) (Europe occidentale et autres États, Liste A, de sexe féminin).

### **Élection destinée à pourvoir deux sièges vacants de juges<sup>2</sup>**

#### **Huitième session de l'Assemblée des États Parties (novembre 2009)**

Lors de sa 2<sup>e</sup> réunion, le 18 novembre 2009, l'Assemblée a procédé à l'élection de deux juges de la Cour pénale internationale afin de pourvoir des sièges vacants conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome et à la résolution ICC-ASP/3/Rés.6, amendée par la résolution ICC-ASP/5/Rés.5.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Silvia Fernández de Gurmendi (Argentine) (États d'Amérique latine et des Caraïbes, Liste A, de sexe féminin) ; et  
Kuniko Ozaki (Japon) (États asiatiques, Liste B, de sexe féminin)

#### *Date de début du mandat des juges*

Conformément aux dispositions de l'article 37 du Statut de Rome, le mandat des juges élus afin de pourvoir les sièges vacants court à compter de la date de l'élection jusqu'à l'achèvement du mandat de leurs prédécesseurs, à savoir le 10 mars 2018.

---

<sup>2</sup>En vertu de l'article 36 du Statut de Rome, les juges ont été élus afin de pourvoir les sièges devenus vacants suite à la communication, le 16 février 2009, de M. Mohamed Shahabuddeen (Guyane) dans laquelle il indiquait qu'il ne serait pas en mesure d'exercer ses fonctions de juge, et suite au décès du Juge Fumiko Saiga (Japon) le 24 avril 2009. En janvier 2009, M. Shahabuddeen et M<sup>me</sup> Saiga avaient été élus par l'Assemblée des États Parties pour un mandat de neuf ans. ICC-ASP/8/21, par. 2.

## **Quatrième élection**

### **Dixième session de l'Assemblée des États Parties (décembre 2011)**

Lors de sa 2<sup>e</sup> réunion, qui s'est tenue du 12 au 16 décembre 2011, l'Assemblée a procédé à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Rés. 6.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Anthony Thomas Aquinas Carmona (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Liste A, de sexe masculin) ;<sup>3</sup>

Miriam Defensor-Santiago (États asiatiques, Liste B, de sexe féminin) ;

Chile Eboe-Osuji (États africains, Liste A, de sexe masculin) ;

Robert Fremr (États d'Europe orientale, Liste A, de sexe masculin) ;

Olga Venecia Herrera Carbuca (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Liste A, de sexe féminin) ; et

Howard Morrison (Europe occidentale et autres États, Liste A, de sexe masculin).

## **Élection destinée à pourvoir un siège vacant de juge**<sup>4</sup>

### **Douzième session de l'Assemblée des États Parties (novembre 2013)**

À sa 8<sup>e</sup> réunion, le 23 novembre 2013, l'Assemblée a procédé à l'élection d'un juge de la Cour pénale internationale afin de pourvoir un siège vacant conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Rés.6, amendée par la résolution ICC-ASP/5/Rés.5.

Le candidat suivant a été élu juge de la Cour pénale internationale :

M. Geoffrey A. Henderson (Trinité et Tobago, Liste A, États d'Amérique latine et des Caraïbes, de sexe masculin)

#### *Date de début du mandat du juge*

À sa 8<sup>e</sup> réunion, le 23 novembre 2013, l'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a décidé que le mandat du juge élu afin de pourvoir le siège vacant commencera à courir à compter de la date de l'élection jusqu'à l'achèvement du mandat de son prédécesseur, à savoir le 10 mars 2021.

---

<sup>3</sup>Par communication en date du 18 mars 2013, le Juge Anthony Thomas Aquinas Carmona (Trinité et Tobago) a démissionné de ses fonctions à la suite de son élection en tant que Président de Trinité et Tobago. L'Assemblée devait de ce fait procéder, à sa douzième session, à une élection afin de pourvoir ce poste vacant de juge.

<sup>4</sup>En vertu de l'article 36 du Statut de Rome, le juge a été élu afin de pourvoir un siège devenu vacant suite à la démission, le 18 mars 2013, du Juge Anthony Thomas Aquinas Carmona (Trinité et Tobago).

## **Cinquième élection**

### **Treizième session de l'Assemblée des États Parties (décembre 2014)**

À sa deuxième réunion plénière qui s'est tenue du 8 au 16 décembre 2014, l'Assemblée a procédé à l'élection de six juges de la Cour pénale internationale conformément aux dispositions pertinentes du Statut de Rome ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Rés.6.

Les candidats suivants ont été élus juges de la Cour pénale internationale :

Chang-ho Chung (République de Corée) (États asiatiques, Liste A, de sexe masculin) ;  
Piotr Hofma ski (Pologne) (États d'Europe orientale, Liste A, de sexe masculin) ;  
Péter Kovács (Hongrie) (États d'Europe orientale, Liste B, de sexe masculin) ;  
Antoine Kesia-Mbe Mindua (République démocratique du Congo) (États africains, Liste B, de sexe masculin) ;  
Marc Pierre Perrin de Brichambaut (France) (Europe occidentale et autres États, Liste B, de sexe masculin) ; et  
Bertram Schmitt (Allemagne) (Europe occidentale et autres États, Liste A, de sexe masculin).

\* \* \*